AVERTISSEMENTS





GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 26 du 26 NOVEMBRE 1991

SPECIAL J.N.O

PUCERONS : Interventions de "Nettoyage"

PUCERONS

→ ***SITUATION*** : Les captures au piège à succion montrent que les vols du mois d'Octobre, ont été importants cette année. Par contre, les vols se sont interrompus dès le 3 Novembre, donc plus tôt que les autres années. Les céréales exposées à ces vols d'Octobre sont plus infestées qu'en année normale. Dans ces parcelles, les pucerons continuent à se multiplier.

Les semis effectués après le 15 Octobre n'ont pas été exposés aux vols et sont indemnes de pucerons.

Les comptages en parcelle pour évaluer les infestations sont très aléatoires à cette époque. En effet, par temps froid et couvert, les pucerons restent dans le cornet de la céréale, et il est difficile de les observer, d'où une sous-évaluation de leur présence lors des comptages en parcelles.

Captures de pucerons vecteurs (R padi) au piège à Succion de Loos-en-Gohelle

ANNEE	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
1ère décade d'Octobre	848	3 191	143	228	52	20	331
2ème décade d'Octobre	1 192	930	97	161	70	214	371
3ème décade d'Octobre	148	71	358	103	145	82	257
1ère décade de Novembre	14	36	62	6	52	5	5
2ème décade de Novembre	3	10	2	30	42	4	0
3ème décade de Novembre	0	6	0	0	6	0	0
Octobre	2 188	4 192	598	492	267	316	959
Novembre	17	52	64	36	100	9	5

ministère de l'agriculture et de la forêt



D.R.A.F. - S.R.P.V.
Cité Administrative - 59048 LILLE CEDEX - Tél. 20.52.00.25

STATION REGIONALE : (dont Avertissements Agricoles)
Z.A.L. du Grand Mont - Rue B. Palissy - B.P. 47 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27

P 286

Abonnement annuel :
A l'ordre
Régisseur de Recettes
D.R.A.F. Nord-Pas-de-Calais
ISSN 0758-7988 - CPPAP N°[illegible]

→ ***PRECONISATION*** : Pour toutes les parcelles semées après le 20 Octobre et celles traitées après le 1er Novembre, **aucune intervention n'est justifiée.**

Toutes les parcelles semées avant le 20 Octobre et n'ayant pas été traitées en Novembre, doivent recevoir un traitement dit de "nettoyage" pour éviter que les pucerons ne se multiplient durant l'hiver et ne contaminent de nouvelles plantes.

N.B. *Les parcelles ayant reçu un insecticide en Octobre, non renouvelé en Novembre, doivent de nouveau être traitées.*